



Ventilation Climatisation & Traitement de l'Air
www.mea-air.fr

Maintenance Entretien Aéraulique

www.mea-air.fr

445 boulevard Gambetta

Tour Mercure

59200 Tourcoing

Tél. : 03 20 10 81 80

contact@mea-air.fr

Procès-verbal d'intervention

Établi le : 22/10/2025

N° Dossier : DE00002599

Page : 1/4

Chantier :

Contrôle Technique Sainte Catherine

Adresse : route de Bethune, 62223 STE CATHERINE

Contact :

Antoine BOUTTEMY

Téléphone : 06 85 22 42 07

Technicien : Canez Vincent

Client :

SAS PACAGE IV

route de Bethune

62223 STE CATHERINE

Descriptif des travaux réalisés

Opération Réalisée : Maintenance / Entretien

Travaux terminés : Oui

Plan de prévention : oui

Équipements pris en charge :

☒ Rédaction des autorisations

☒

☒ Balisage de la zone

☒ Protection des installations

☒ Prise en compte des consignes de sécurité

Commentaire

Entretien, contrôle technique R.A.S.

Réception des travaux

Cette réception est prononcée sans réserve

A effectuer : Travaux

Entretien complet des groupes extérieurs

Entretien des quatre machines à l'intérieur du bâtiment, ainsi que les bouches de ventilation

Antoine BOUTTEMY

Signature du client :

Canez Vincent

Signature du technicien :



Ventilation Climatisation & Traitement de l'Air
www.mea-air.fr

Maintenance Entretien Aéraulique

www.mea-air.fr

445 boulevard Gambetta

Tour Mercure

59200 Tourcoing

Tél. : 03 20 10 81 80

contact@mea-air.fr

Procès-verbal d'intervention

Établi le : 22/10/2025

N° Dossier : DE00002599

Page : 2/4

FICHE D'INTERVENTION
pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes fluents effectuées
sur un équipement thermodynamique, prévue à l'article R. 543-82 du code de l'environnement
et pour les contrôles d'étanchéité prévus au R. 543-79 du même code.

[1] OPERATEUR (Nom, adresse et SIRET) :
ME A 808208001100011
N° d'attestation de capacité : FR3JAN2024.11

[2] DETENTEUR (Nom, adresse et SIRET) :
Contrôle Technique AS
Sainte Catherine

[3] Équipement concerné :
Identification : LG-M04R2S 022

[4] Nature de l'intervention :
☐ Assemblage de l'équipement
☐ Mise en service de l'équipement
☐ Modification de l'équipement
☒ Maintenance de l'équipement

[5] Détecteur manuel de fuite :
Identification : TF802104

[6] Présence d'un système permanent de détection de fuites :
☐ OUI ☒ NON

[7] Quantité de fluide frigorigène dans l'équipement :
HCFC ☐ 30 kg ≤ Q < 300 kg ☐ Q ≥ 300 kg
HFC / PFC ☐ 5 t ≤ t eq CO2 < 50 t ☐ t eq CO2 ≥ 500 t

[8] Equip. HCFC et HFC sans système permanent de détection des fuites :
☐ 12 mois ☐ 6 mois ☐ 3 mois

[9] Équipements HFC avec système permanent de détection des fuites :
☐ 24 mois ☐ 12 mois ☐ 6 mois

[10] Fuites constatées lors du contrôle d'étanchéité :
☐ OUI ☒ NON

[11] Manipulation du fluide frigorigène
Quantité chargée totale (A+B+C) : kg
A - Dont fluide vierge : kg
B - Dont fluide recyclé (fluide récupéré et réintroduit) : kg
C - Dont fluide régénéré : kg
Quantité de fluide récupérée totale (D+E) : kg
D - Dont fluide destiné au traitement : kg
E - Si connu, numéro du BSFF (Trackdéchets) :
F - Dont fluide conservé pour réutilisation (réintroduction) : kg
Identification du ou des contenants : kg

[12] Dénomination ADR/RID
Rubrique Déchets : 14 06 01* - CFC, HCFC, HFC, mélange HFC/HFO - Fluides non-inflammables
☐ UN 1078, Déchet Gaz frigorigère NSA (Gaz réfrigérant, NSA), 2.2 (C/E) ☐ Autre cas de fluides frigorigènes non-inflammables :
Rubrique Déchets : 16 05 04* - HFC-mélange HFC/HFO - Fluides inflammables
☐ UN 3161, Déchet Gaz liquéfié inflammable NSA, 2.1 (B/D) ☐ Autres cas de fluides frigorigènes inflammables :

[13] Installation prévue de destination du fluide récupéré (Nom, SIRET, adresse) :

[14] Observations :
2 unité intérieur RAS
Serveur, Cuisine

Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.

Opérateur
Nom du Signataire : Canez
Qualité du Signataire : Technicien
Date et signature : 22/10/2025

Detenteur
Nom du Signataire :
Qualité du Signataire :
Date et signature :

Le détenteur d'un équipement dont la charge en HCFC est supérieure à 3 kg ou dont la charge en HFC est supérieure à 5 t eq CO2, doit conserver l'original de ce document pendant au moins 5 ans (article R. 543-82 du Code de l'environnement).



Ventilation Climatisation & Traitement de l'Air
www.mea-air.fr

Procès-verbal d'intervention
Établi le : 22/10/2025
N° Dossier : DE00002599
Page : 3/4

Maintenance Entretien Aéraulique

www.mea-air.fr

445 boulevard Gambetta

Tour Mercure

59200 Tourcoing

Tél. : 03 20 10 81 80

contact@mea-air.fr

FICHE D'INTERVENTION
pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes fluídos efectuadas
sur un équipement thermodynamique, prévue à l'article R. 543-82 du code de l'environnement
et pour les contrôles d'étanchéité prévus au R. 543-79 du même code

Fiche N°: 166		[1] OPERATEUR (Nom, adresse et SIRET): MEA 80820801100011		[2] DETENTEUR (Nom, adresse et SIRET): Contrôle Technique AS Sainte Catherine	
N° d'attestation de capacité: AFS SANV 2024 11		Identification: LG HU4RES 022		Dénomination du fluide: R-32	
[3] Équipement concerné:				Charge totale: 1,4 kg	
				Tonnage équivalent CO2: 0,945 t eq CO2	
[4] Nature de l'intervention : cocher une ou plusieurs cases		☐ Assemblage de l'équipement ☐ Mise en service de l'équipement ☐ Modification de l'équipement ☐ Maintenance de l'équipement		☒ Contrôle d'étanchéité périodique ☐ Contrôle d'étanchéité non périodique ☐ Démantèlement ☐ Autre (préciser):	
Contrôle d'étanchéité		Identification		Contrôlé le	
[5] Détecteur manuel de fuite: TP802104				AS / 14 / 2025	
[6] Présence d'un système permanent de détection de fuites:		OUI ☐ NON ☒			
Fréquence minimale du contrôle périodique					
[7] Quantité de fluide frigorigène dans l'équipement		HCFC ☐ 2 kg ≤ Q < 30 kg ☐ 30 kg ≤ Q < 300 kg ☐ Q ≥ 300 kg			
		HFC / PFC ☐ 5 t ≤ t eq CO2 < 50 t ☐ 50 t ≤ t eq CO2 < 500 t ☐ t eq CO2 ≥ 500 t			
[8] Equip. HCFC et HFC sans système permanent de détection des fuites		☐ 12 mois ☐ 6 mois ☐ 3 mois			
[9] Equipements HFC avec système permanent de détection des fuites		☐ 24 mois ☐ 12 mois ☐ 6 mois			
[10] Fuites constatées lors du contrôle d'étanchéité		N° Localisation de la fuite		Réparation de la fuite	
☐ OUI ☒ NON		1		☐ Réalisée ☐ A faire	
		2		☐ Réalisée ☐ A faire	
		3		☐ Réalisée ☐ A faire	
[11] Manipulation du fluide frigorigène					
Quantité chargée totale (A+B+C):		kg		Quantité de fluide récupérée totale (D+E): kg	
A - Dont fluide vierge:		kg		D - Dont fluide destiné au traitement: kg	
Dénomination du fluide chargé si changement:		Si connu, numéro du BSFF (Trackdéchets)			
B - Dont fluide recyclé (fluide récupéré et réintroduit):		kg		E - Dont fluide conservé pour réutilisation (réintroduction): kg	
C - Dont fluide régénéré:		kg		Identification du ou des contenants:	
[12] Dénomination ADR/RID					
Rubrique Déchets: 14 06 01* - CFC, HCFC, HFC, mélange HFC/HFO - Fluides non-inflammables					
☐ UN 1078, Déchet Gaz frigorigère NSA (Gaz réfrigérant, NSA), 2.2 (C/E)		☐ Autre cas de fluides frigorigènes non-inflammables:			
Rubrique Déchets: 16 05 04* - HFC-mélange HFC/HFO - Fluides inflammables					
☐ UN 3161, Déchet Gaz liquéfié inflammable NSA, 2.1 (B/D)		☐ Autres cas de fluides frigorigènes inflammables:			
[13] Installation prévue de destination du fluide récupéré (Nom, SIRET, adresse)					
[14] Observations:					
2 unité intérieur RAS Accueil, Bureau					
Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée.					
Opérateur		Détenteur			
Nom du Signataire: Canez					
Qualité du Signataire: Technicien					
Date et signature: 22/10/2025					
Le détenteur d'un équipement dont la charge en HFC est supérieure à 3 kg ou dont la charge en HFC est supérieure à 5 t eq CO2, doit conserver l'original de ce document pendant au moins 5 ans (article R. 543-82 du Code de l'environnement).					



Ventilation Climatisation & Traitement de l'Air
www.mea-air.fr

Maintenance Entretien Aéraulique

www.mea-air.fr

445 boulevard Gambetta

Tour Mercure

59200 Tourcoing

Tél. : 03 20 10 81 80

contact@mea-air.fr

Procès-verbal d'intervention

Établi le : 22/10/2025

N° Dossier : DE00002599

Page : 4/4

